

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 05 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 05 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 29 novembre s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Christian COLLOUD.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Avaient donné pouvoir :

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

**35-2023 INSTALLATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CIAS**

Le règlement intérieur du CA du CIAS prévoit le remplacement des administrateurs nommés selon les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Lors de la séance du 22 septembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté la vacance de 2 sièges de membres nommés au Conseil d'Administration du CIAS.

La Présidente a nommé par arrêté Monsieur Christian COLLOUD, vice-président du club des aînés « les Joyeux Lurons » de Montmélian au titre des retraités et des personnes âgées, membre du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DECLARE** Monsieur Christian COLLOUD installé au sein du Conseil d'administration du CIAS au titre des retraités et des personnes âgées

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance

Nadia FAVRE

La Présidente,

Béatrice SANTAÏS

